



Politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale du 30 juin 2023

Résultats des votes (Article R-22-10-14 IV du Code de commerce)

Saint Priest, le 30 juin 2023,

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société JACQUET METALS du 30 juin 2023 a approuvé sans modification et comme suit les résolutions relatives aux politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des membres du Conseil d'administration présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2022 :

Résolutions	Lien vers le Document d'Enregistrement Universel (DEU)	Résultat du vote
8^e résolution Approbation de la politique de rémunération du Directeur général	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" §3.1.2.2. Pages 38 à 41	Approuvée à 80,23 %
9^e résolution Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" §3.1.2.2. Pages 38 à 41	Approuvée à 79,04 %
10^e résolution Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" §3.1.2.1. Page 37	Approuvée à 99,97 %